



# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

**Secteur Mines**

Freyming-Merlebach, le 20 février 2014

## **Compte rendu de la commission de gestion du 19 février 2014**

Avant de passer à l'ordre du jour, le Directeur général présente Mme MONNEY, Directrice de Cabinet de M. BONIN. La commission lui souhaite la bienvenue.

### **1) Approbation du compte rendu du 21 novembre 2013**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2) Bilan de la COG 2012/2013 (voir annexe)**

La CFTC a fait remarquer qu'un bilan sur un exercice aussi court n'est pas vraiment nécessaire, d'autant qu'aucune fédération n'a approuvé celle-ci.

Le moratoire a gelé une bonne partie de son exécution, par contre on n'a pu noter une accélération de la vente du patrimoine sans qu'il y ait un retour des produits de la vente pour le régime minier. Le bilan du patrimoine national se limite désormais au 77, Avenue de Ségur.

La CFTC considère que pendant cette période on a pu remarquer une rupture dans plusieurs domaines. Son offre de soins a été réduite, l'application du 2.2b a été retardée, la vente de Menton ainsi que la perte des prérogatives des administrateurs.

### **3) Préparation de la COG 2014/2017 (voir annexe)**

La CFTC fait remarquer qu'elle ne donnera aucun avis sur le document, car celui-ci ne nous a été transmis que le vendredi avant la réunion. Nos instances ne s'étant pas réunies et au vu de son volume, nous ne donnerons qu'une appréciation sommaire comme nous l'avons déjà faite lors des réunions de travail ad hoc.

Sur le projet, la CFTC considère qu'il ne peut y avoir d'accord que s'il y a une réelle concertation entre les différents acteurs. Si le rôle des partenaires se limite à une chambre d'écoute, nous laisserons le choix aux décideurs d'assumer leurs responsabilités.

La logique de la réforme du régime minier au travers de son offre de santé ne peut pas être uniquement économique. La mutualisation d'œuvres ne doit répondre qu'à une logique de services rendus à l'affilié et aux autres populations. Elle ne peut être la règle commune.

Un état des lieux est nécessaire pour connaître la pertinence des restructurations. Pour cela, la CFTC considère que les Carmi ont un rôle essentiel à jouer.

Ce sont les acteurs de terrain proche des affiliés.

Un document concernant l'aspect budgétaire de la COG sera envoyé prochainement.

L'ensemble des différents axes n'ayant pas été abordé, une prochaine réunion de la commission se tiendra le 24 mars prochain.

Merci de me faire part de vos remarques sur la COG, nos instances les prendront en compte lors de notre prochaine réunion sur le sujet.

Eric GROH